



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Avignon  
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON  
Commune membre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse

**Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation  
2024-003 VOI P  
Food-Truck ÔAFFAMES**

**Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,**

Vu le C.G.C.T.

Vu la demande en date du 20 février 2024 de la société ÔAFFAMES : Vente de plats cuisinés.

**ARRETE**

**Article 1** – à compter du 15 avril 2024 jusqu'au 30 décembre 2024, la société ÔAFFAMES est autorisée à stationner sur l'emplacement désigné de la commune « Salle des Fêtes » afin de procéder à la vente de plats cuisinés.

**Article 2** – le positionnement de devra en aucun cas bloquer l'accès à la salle des fêtes ou de la salle Cohen.

Adresse : ÔAFFAMES  
359 avenue Elsa Triolet  
84300 Cavaillon  
Téléphone : 06 77 11 05 59

**Article 3** - Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

**Article 4** - Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de gendarmerie, ÔAFFAMES, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le 12.04.2024

Fait à Cabrières d'Avignon le 12 avril 2024  
Le Maire  
Delphine Cresto

